



ORDRE DES
PHARMACIENS
DU QUÉBEC

AVIS DE LIMITATION DU DROIT D'EXERCICE

Avis est donné que, le 20 mars 2026 par la résolution CIP260320-2.1, le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des pharmaciens du Québec, conformément aux dispositions de l'article 55 du Code des professions, a décidé de limiter le droit d'exercice, du pharmacien :

Minh Tuan Le (099306)

Dont le domicile professionnel est actuellement situé à la pharmacie Uniprix Minh Tuan Le pharmacien, 4349 Boul. Notre-Dame, Laval, Québec, H7W 1T3

Il ne pourra pratiquer les actes prévus à l'article 17 de la Loi sur la pharmacie que dans le cadre de son stage, sous la supervision de son maître de stage.

Cette limitation du droit d'exercice entre en vigueur à compter de la réception du présent avis par le pharmacien.

Le présent avis est donné en vertu de l'article 182.9 du Code des professions.

Montréal, ce 07 avril 2026.

Josiane Fréchette, conseillère juridique principale
Secrétaire du comité d'inspection professionnelle